

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	19

Date d'affichage : 18/10/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)

Séance du 14 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le neuf octobre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

Présents : VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAUTY Virginie, DESGUEE Jérémie, GILBERT Sebastien, GALLIER Erick, GODARD Jacky, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEMIERE Marc-Antoine, MALBEC Béatrice, MOTTIN Christelle, PATIENCE Mickaël, RAVACHE Jérôme, PELTIER Virginie.

Monsieur RAVACHE, ayant quitté la séance à 21h04, a pu prendre part aux délibérations jusqu'au 2024-10-06 comprise.

Absents excusés : DAVID Nathalie à donne pouvoir à DESGUEE Jérémie, PELLETIER Philippe donne pouvoir à GODARD Jacky, DAVID Frédéric, FREENEE Anais, LEROUILLY Chloé

Absents : GILETTE Valérie

Présents : 16 à 17 selon les sujets

Pouvoirs : 2

Votants : 18 à 19 selon les sujets

La séance a été ouverte à 20h05.

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

Ecole : Vote des subventions 2024

Délibération 2024-10-04

Considérant le souhait du Conseil Municipal de soutenir l'Ecole publique de Val d'Arry en attribuant une subvention de fonctionnement de 4 280 € ;

Considérant le souhait du Conseil Municipal de soutenir l'Ecole publique de Val d'Arry en attribuant une subvention complémentaire liée à la classe découverte 2 000 € ;

Décision : 19 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

OCTROI une subvention de fonctionnement de 4 280 € pour l'exercice 2024 ;

OCTROI une subvention complémentaire liée à la classe découverte de 2 000€ à réception de pièces justificatives pour l'exercice 2024 ;

AUTORISE à Monsieur le Maire de verser les subventions à l'école de Val d'Arry.

Certifié exécutoire le
18/10/2024,
Le Maire, Christian VENGEONS

Pour copie conforme au registre,
Le Maire, Christian VENGEONS

